

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 avril 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE	<p>L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'Avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Flore COUTURE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Magali CRAUSER, Alain BARRES, Françoise ALRIQ.</p> <p>Présents par procuration : Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>							
DEPARTEMENT du CANTAL								
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	21						
Date de la convocation : 10 mars 2023								
Date d'affichage : 10 mars 2023								
Vote : Pour : 21								
Contre : 0								
Abstention : 0								

OBJET : EMPRUNT A COURT TERME POUR LE FINANCEMENT DU LOTISSEMENT LE BELVEDERE

Conformément au plan de financement le lotissement est financé par une subvention communale de 90 000,00 € (à affiner selon évolution du chantier) et par les achats des futurs acquéreurs. La Mairie doit donc faire face à un besoin de trésorerie entre le paiement des travaux et les premières acquisitions.

Il est proposé de solliciter les banques en deux temps :

- D'abord un emprunt à court terme sur 3 ans représentant 50% du besoin de trésorerie à utiliser à partir de mai 2023
- Ensuite un second emprunt ou une ligne de trésorerie selon l'évolution des coûts et la visibilité sur les ventes.

Concernant le premier emprunt de 275 000 € suite à une consultation voici les offres reçues :

- Crédit Agricole, taux 3,67% pour un coût de 20 427,45 € sur 3 ans
- Caisse d'Epargne, taux 3,90 % pour un coût de 32 175,00 € sur 3 ans

Il est proposé de sélectionner l'offre du Crédit Agricole et de revenir à un Conseil municipal suivant pour la seconde partie du besoin de trésorerie.

Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/04/2023
015-200071702-20230405-DE_2023_030-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ de contracter un prêt d'un montant de 275 000.00 € auprès du Crédit Agricole Centre France selon les conditions indiquées ci-dessus,

DONNE POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,

DIT QUE les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Lotissement 2023 et suivants.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_030-DE